

SÉANCE DU 15 MAI 2025

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Procuration 3

Votants 18

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE, Maire.

Date de la convocation : 09/05/2025

Date d'affichage de la convocation : 09/05/2025

Date d'affichage de la délibération : 16/05/2025

Etaient présents : MM RIVOIRE, NAVARRO, MIERE, CAMUS, FAURE, MOENNARD, JORDAN, GLEYES, ARRUE, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOEL, BACOU, ROUZAUD, JAIME

Ont donné procuration : M Didier CORTES à Mme Bernadette FAURE, M Guillaume VERGER à M Emmanuel JAIME, Mme Isabelle DICCIANI à M Pierre NAVARRO

Mme Bernadette FAURÉ a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-39 Décision modificative n°1

Exposé

Madame la Maire expose la nécessité de procéder à une décision modificative afin de procéder à l'installation de deux pares-feux informatiques.

Il convient de créer une opération « Achat de pares-feux » et de modifier les opérations d'investissement comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Aménagement du Presbytère	5 700	
Achat de pares-feux		5700

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'autoriser Mme le Maire à procéder à la création d'une opération d'investissement « Achat de pares-feux »
- D'autoriser Mme le Maire à procéder aux modifications budgétaires

La délibération est adoptée à :

18

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 15/05/2025

Le secrétaire de séance,
Bernadette FAURÉ

La maire,
Marion RIVOIRE

